

25 jan 2019 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 25 janvier 2019

Financement des frais de fonctionnement du Service de médiation de l'énergie pour 2019

Sur proposition de la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant destiné au financement des frais de fonctionnement pour l'année 2019 du Service de médiation de l'énergie.

Le budget de fonctionnement proposé par le Service de médiation de l'énergie pour 2019 s'élève à 1.729.000 euros, soit une diminution de 3.000 euros par rapport au budget 2018. Ce budget servira de base au calcul de la redevance due par chacune des entreprises d'énergie (fournisseurs et gestionnaires de réseau de distribution) pour l'année 2019.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be